Version 7, Septembre 2026

EPSAN Etablissement Public de Santé Alsace Nord

FORMATION INFIRMIÈRE

N° RNCP 42589(1)

97,14 % DE TAUX DE RÉUSSITE

94.12 % DE TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE

5.88 % DE POURSUITE D'ETUDES

100 % DE TAUX DE SATISFACTION

L'Institut de formation de l'EPSAN est agréé pour dispenser la formation en soins infirmiers et la formation aide-soignante. Nous sommes situés au sein d'un établissement public de santé, l'EPSAN (Etablissement Public de Santé Alsace Nord).

141 avenue de Strasbourg - CS8003
67173 BRUMATH CEDEX

03 88 64 61 56
03 88 64 57 44
03 88 64 57 45

NDA : 4267P002867

ifsi@ch-epsan.fr

IFSI-IFAS de Brumath

ars Agence Régionale de Santé Grand Est — Erasmus+ — La Région Grand Est

[1] https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42589/

L'INSTITUT DE FORMATION EN RÉSUMÉ

- Une pédagogie innovante et de qualité proposée par des formateurs experts et des professionnels
- Un suivi pédagogique individuel
- Un réseau solide et durable permettant une offre de stage diversifiée
- Une ouverture à l'international
- Des conditions d'accueil et de travail de qualité
- Un équipement multimédia et en simulation en santé

Une équipe pluriprofessionnelle disponible

L'équipe pédagogique place l'humain et le développement professionnel au cœur de ses préoccupations. A l'écoute et disponible, l'équipe attache une grande importance au bien-être des étudiants et élèves durant leur formation.
Les compétences de cette équipe de formateurs permanents est complétée par des sollicitations d'intervenants extérieurs : enseignants universitaires, médecins, infirmiers en exercice professionnel…

Des méthodes pédagogiques efficaces, une pédagogie en alternance

- Formation théorique : Cours magistraux, pédagogie inductive, apports didactiques, travaux de groupe, études de cas, exposés, travaux dirigés, analyses de situation, suivi pédagogique, simulation en santé
- Formation clinique : stages

LE MÉTIER D'INFIRMIER

L'infirmier évalue l'état de santé d'une personne et analyse les situations de soins. Il conçoit et définit des projets de soins personnalisés. Il planifie des soins, les prodigue et les évalue. Il met en œuvre des traitements. Il dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soin [1].

La loi du 27 juin 2025 réaffirme la place de l'infirmier dans le système de santé mais aussi au cœur de la prise en charge des patients. Elle reconnait une reconnaissance juridique permettant un élargissement du périmètre des missions de l'infirmier : diagnostiquer, orienter, prescrire…

Les missions [2] de l'infirmière décrite dans cette loi sont :

- dispenser des soins infirmiers préventifs, curatifs, palliatifs, relationnels ou destinés à la surveillance clinique, procéder à leur évaluation et contribuer à la conciliation médicamenteuse ;
- contribuer à l'orientation de la personne ainsi qu'à la coordination et à la mise en œuvre de son parcours de santé ;
- dans le cadre de son rôle propre, en accès direct, et dans le cadre de son rôle prescrit, participer aux soins de premier recours définis à l'article L. 1411-11;
- participer à la prévention, aux actions de dépistage, à l'éducation à la santé, à la santé au travail, à la promotion de la santé et à l'éducation thérapeutique de la personne et, le cas échéant, de son entourage ;
- concourir à la formation initiale et à la formation continue des étudiants, de ses pairs et des professionnels de santé placés sous sa responsabilité ;
- exploiter les données probantes dans la pratique professionnelle et concourir à la recherche, notamment dans le domaine des sciences infirmières.

[1] Code du Répertoire National des Certifications Professionnelles – RNCP-8940, fiche descriptive consultable sur le site du répertoire national France Compétences www.francecompetences.fr
[2] https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2025/6/27/TSSX2507271L/jo/texte

LA FORMATION

Niveau de formation

Grade licence, 180 ECTS, niveau 6

Objectifs de votre formation

- Répondre aux critères relatifs aux savoirs, aux savoir-faire et aux niveaux de responsabilité et d'autonomie associés au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles
- Développer la capacité à innover, à prendre des responsabilités, à gérer des projets complexes et à faire preuve d'esprit critique dans un environnement en constante évolution
- Répondre aux évolutions de la loi N° 2025-581 du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier.

Votre formation

Notre capacité d'accueil en formation infirmière est 71 étudiants. Selon l'arrêté du 20 février 2026, la formation se déroule sur 3 années, soit 4620 heures qui se décline ainsi :

- 2310 h - Enseignement clinique - 66 Semaines
- 1890 h - Enseignement et d'encadrement pédagogique
- 420 h - Travail d'appropriation des connaissances en autonomie
- 780 h - Travail personnel

Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée au cours de chaque semestre d'enseignement soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Elle prend la forme :
– d'une évaluation écrite des connaissances ;
– d'un travail écrit ou oral de réflexion à partir d'un témoignage ;
– d'un travail écrit d'analyse d'une situation clinique ou d'une situation rencontrée en stage, individuel ou en groupe restreint ;
– d'une mise en situation simulée ;
– d'un exposé oral individuel ou collectif ;
– d'un travail écrit argumenté lors d'un oral ;
– de la participation active de l'étudiant.
Certains actes et soins font l'objet d'une évaluation normative au cours de la formation.

Vos débouchés

Infirmier en secteur hospitalier public ou privé, EHPAD, libéral, hospitalisation à domicile, centre de rééducation, établissements médico-sociaux, service de santé au travail, armée, éducation nationale.

Scolarité et poursuite d'étude

- Spécialités : Infirmier Anesthésiste (IADE), Infirmier de Bloc Opératoire (IBODE), Infirmière puéricultrice (IPDE), Cadre de Santé.
- Parcours universitaire : Diplômes Universitaires, Infirmier en pratiques avancées, master en santé publique ou en sciences infirmières, Doctorat.

Equivalences et passerelles

Parcours spécifique PASS/LAS : Possibilité d'entrée directe en 2ème année de formation sous réserve d'avoir validé la première année universitaire (PASS/LAS).

Passerelles inter-métiers soins

Le passage du diplôme infirmier reconnu permet un passage à un autre métier dans le domaine de la santé grâce aux passerelles crées depuis 2009 telles que sage-femme, médecin, kinésithérapeute, psychomotricien et ostéopathe (voir les conditions spécifiques fixées par chaque formation).

DES PRESTATIONS DE QUALITÉ

- Suivi individualisé et personnalisé, aide à la réussite.
- Salle multimédia équipée en technologies numérique, modulable et permettant l'enseignement interactif
- Salle équipée en simulation en santé
- Droit des étudiants : Accès à la bibliothèque universitaire Unistra, au service de santé étudiante, aux activités physiques et sportives, possibilité de participer à la vie démocratique de l'université
- Accès à la mobilité internationale et les possibilités adossées
- Accès aux personnes en mobilité réduite et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap
- Espace convivial réservé aux apprenants
- Accès au restaurant du personnel de l'EPSAN - la Psystub - repas Crous à 1 €
- Accès Cafétéria l'Entr'Actes
- Association d'étudiants : AESIB
- Hébergement possible au home des étudiants
- Parking gratuit
- Autoroute, gare et bus à proximité

PRÉ-REQUIS

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier est accessible aux conditions suivantes :

- **Etre titulaire du baccalauréat, ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade conformément à l'article L. 612-3 du code de l'éducation**
- **Etre âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.**
- **Elle se fait par la voie de la formation initiale, dont l'apprentissage ou par la voie de la formation professionnelle continue.**

MODALITÉS DE SÉLECTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

En formation initiale

Avoir obtenu le baccalauréat
Se référer au calendrier ParcourSup, Inscription sur le site www.parcoursup.fr.

En formation professionnelle continue

L'admission de ces candidats est soumise à la réussite d'épreuves de sélection. Les épreuves sont au nombre de deux :
Un entretien portant sur l'expérience et le projet professionnel du candidat d'une durée de 20 minutes. Il est noté sur 20 points. Il comprend une présentation orale du candidat, suivie d'un échange avec le jury.
Une épreuve écrite comprenant :
a) Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans les domaines sanitaire, médico-social et social ;
b) Une sous-épreuve de calculs simples.
Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves prévues est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total supérieur ou égal à 20 sur 40.
Dossier d'inscription téléchargeable en ligne sur www.ch-epsan.fr

OBLIGATION VACCINALE

- Hépatite B (schéma sur 6 mois), DTP (Diphtérie-Tétanos-Polio),
- Test tuberculinique

RENTRÉE : 31 AOUT 2026

Les dossiers d'inscription administratifs sont disponibles sur internet : www.ch-epsan.fr
ou au secrétariat de l'institut ifsi@ch-epsan.fr / 03.88.64.61.56 / 03.88.64.57.44 / 03.88.64.57.45

DISPENSES

Les dispenses sont téléchargeables en ligne sur www.ch.epsan.fr

FINANCEMENTS

- **Coût pour les droits d'inscription : 60 €**
- **8200 € par année de formation, somme prise en charge par la Région Grand Est pour les personnes qui sont dans l'une situation suivantes uniquement :**
- **Jeune de moins de 26 ans en poursuite d'études**
- **Demandeurs d'emploi non démissionnaires au cours de la période de référence qui démarre 6 mois avant la date de la rentrée de la sélection et jusqu'à la date de rentrée effective (y compris en cas de report).**
- **Frais d'inscription universitaire : 178 €**
- **Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 105 €**
- **Pour toute information, consultez le site de la Région Grand Est. Deux liens pour en savoir plus et vérifier votre éligibilité.**

ACCÉSSIBILITÉ

L'institut est aménagé pour accueillir les personnes à mobilité réduite, favorise un accueil et un accompagnement adaptés pour toute personne en situation de handicap ou présentant des difficultés d'apprentissage. En cas de besoin, les référents handicap se tiennent à votre disposition : ifsi@ch-epsan.fr